

SCHWEIZ. DEP. DES AUSWAHLIGEN POLITISCHE ABTEILUNG
— 2 MAI 92 —
Nº 986/156 Victoria Street, S.W.

Légation de Suisse.

101/92  
2

15 Victoria Street,  
S.W.

London le 29 Avril  
1892

Monsieur le Conseiller fédéral,

En réponse à votre office du 25  
de ce mois relatif à la proposition  
de M. Flg, ingénieur au service  
du roi Mamilik II, j'ai l'honneur  
de vous informer qu'au  
Foreign Office on n'hésite pas  
à reconnaître au Gouvernement  
italien le droit de servir d'  
intermédiaire au sommier  
africain pour ses rapports avec  
les puissances étrangères.

Il y a quelque temps la Reine  
en réponse à une communication  
de Mamilik II, lui a envoyé une  
lettre & des présents par l'entremise  
du Gouvernement italien dont  
on tient à dénager les susceptibilités  
& auquel l'on pense être  
particulièrement agréable en  
un Département fédéral  
des Affaires Etrangères  
Division politique  
Bern

12

Dodis



en procédant de cette manière.  
On n'a pas pu montrer ici  
la moindre opposition à nous  
voir entre en relations avec  
le roi de Shoa & chercher à créer  
des rapports commerciaux  
entre les deux pays, & le  
Sous-Secrétaire d'Etat avec lequel  
j'ai eu l'occasion de parler de  
cette question me pensait pas  
que nous passions rencontrée  
de nous-mêmes ou non de la  
part de l'Italie pourvu  
que nous sachions minimiser  
sa jalousie extrême & ne  
cherchions pas à agir derrière  
son dos. - Je dois laisser à Mr.  
Landy le soin de vous faire  
savoir si, en minimisant  
ces susceptibilités italiennes,  
nous ne provoquons pas celles  
de la France. - On m'a fait  
remarquer d'ailleurs au  
Foreign Office qu'il serait  
difficile d'envoyer des présents  
au roi Minilik sans  
l'intervention des autorités  
italiennes car on ne pourrait  
qu'en envoyer par une  
autre voie que celle de

Massonah, celle de Zeila  
n'étant pas sûre. - Je vois  
cependant que cette dernière  
a été généralement suivie  
par M. H. pour lequel  
M. Vernet avait en demandé  
des laissez-passer aux  
autorités anglaises d'Aden,  
peut-être M. H. aurait-il les  
facilités spéciales de ce côté-là,  
mais, je le répète, on considère  
ici qu'il y a lieu de reconnaître  
à l'intermédiaire des Italiens.  
Agreez, Monsieur le  
Conseiller fédéral, les  
assurances à mon très haut  
considération.

Le chargé d'affaires de Suisse  
C. D. Bourcart.